

ÉVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

La Norme de qualité pour l'enseignement :

L'enseignement est de qualité lorsque l'analyse continue du contexte faite par l'enseignante ou l'enseignant et les décisions qu'il prend relativement aux connaissances et aux compétences pédagogiques auxquelles il doit faire appel donnent lieu à un apprentissage optimal chez tous les élèves.

Le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO), dans l'exercice de son mandat, a l'obligation de s'assurer que son personnel enseignant offre des services pédagogiques de haute qualité. Il cherche ainsi à remplir cette obligation par le biais d'un processus d'évaluation qui vise l'excellence.

Le présent guide est une synthèse des compétences tirées de la norme de qualité de l'enseignement. L'intention de ce document est d'identifier les compétences et les indicateurs correspondants à un (e) excellent (e) enseignant (e). Il oriente les enseignantes et les enseignants ainsi que les directions d'école au cours du processus d'évaluation et de la rédaction de rapport. Ce processus d'évaluation, continu et dynamique, aide à porter un jugement sur les résultats obtenus par le personnel en fonction de ce qui est attendu d'eux, et ce, dans un souci d'assurer aux élèves du CSNO des services éducatifs de qualité.

L'évaluation de l'enseignante ou de l'enseignant est effectuée selon la politique de *Alberta Education* et selon la politique d'évaluation de l'enseignante ou de l'enseignant du conseil scolaire. L'objectif principal du processus d'évaluation est d'améliorer le rendement des enseignantes et enseignants.

Utilisation du document et grille d'évaluation

Cet instrument établit six domaines de compétences pour l'évaluation de l'enseignement :

- 1) Favoriser des relations efficaces
- 2) Apprendre tout au long de sa carrière
- 3) Démontrer un ensemble de connaissances professionnelles
- 4) Établir des environnements d'apprentissage inclusifs
- 5) Appliquer des connaissances de base au sujet des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- 6) Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques

La grille d'évaluation comprend quatre niveaux de rendement qui décrivent les compétences attendues des enseignants. L'échelle de notation est la suivante :

Exemplaire (E) :	Le rendement dépasse constamment les attentes établies concernant l'ensemble de compétences.
Bon (B) :	Le rendement répond constamment aux attentes établies concernant l'ensemble des compétences.
Acceptable (A) :	Le rendement répond tout juste aux attentes établies concernant l'ensemble des compétences.
Insatisfaisant (I) :	Le rendement ne répond pas aux attentes établies concernant l'ensemble des compétences. Il doit être amélioré.

ÉVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Nom et prénom de la personne évaluée : _____

École ou site : _____

Champ d'enseignement : Élémentaire Secondaire

Qualification : _____

Expérience reconnue : _____

Spécificités de la tâche et des domaines : _____

Évaluation pour la période de référence : du _____ au _____

Nom de la personne qui évalue : _____

Fonction : _____

Cette évaluation est effectuée dans le but indiqué ci-dessous :

- Enseignante ou enseignant avec contrat probatoire.
- À la demande de l'enseignante ou de l'enseignant.
- À la demande de la direction de l'école ou de la direction générale.
- Contrat temporaire.
- Dans le but de recueillir des renseignements pertinents liés à une décision d'emploi précise.
- Dans le but d'évaluer la croissance professionnelle de l'enseignante ou de l'enseignant dans des domaines précis de sa pratique.

Signature de l'enseignant ou de l'enseignante

Signature de l'évaluateur ou l'évaluatrice

École

Assignment

Compétence 1 : Favoriser des relations efficaces

L'enseignant (e) tisse des relations positives et productives avec les élèves, les parents ou tuteurs, les pairs et les autres membres des communautés scolaire et locale pour appuyer l'apprentissage des élèves.

Indicateurs	Commentaires
<p>Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none">a) agir avec équité, respect et intégrité;b) faire preuve d'empathie et avoir un souci réel pour les autres;c) offrir aux élèves et aux parents ou tuteurs, en tant que partenaires en éducation, des occasions significatives, et appropriées sur le plan culturel, afin d'appuyer l'apprentissage des élèves;d) inviter des parents ou tuteurs, des aînés ou gardiens du savoir, des conseillers culturels et des membres de la communauté locale des Premières Nations, métisse et Inuite à venir à l'école et dans la salle de classe;e) collaborer avec les professionnels des services communautaires, y compris ceux qui s'occupent de la santé mentale, des services sociaux, de la justice, de la santé et de l'application de la loi;f) valoriser la diversité culturelle et promouvoir la compréhension interculturelle.	

Compétence 2 : Apprendre tout au long de sa carrière

L'enseignant (e) participe tout au long de sa carrière au perfectionnement professionnel et à la réflexion critique afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

Indicateurs	Commentaires
<p>Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) collaborer avec d'autres enseignantes et enseignants pour le renforcement de la capacité et des expertises professionnelles, aussi bien personnelles que collectives; b) rechercher activement de la rétroaction sur la pratique de l'enseignement pour pouvoir l'améliorer c) renforcer la capacité d'appuyer la réussite des élèves dans des environnements d'apprentissage inclusifs, accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires d) rechercher, analyser et appliquer des recherches en éducation pour améliorer sa pratique de l'enseignement; e) améliorer sa compréhension des visions du monde, des croyances culturelles, des langues et des valeurs des Premières Nations, des Métis et des Inuits; f) suivre les technologies émergentes pour améliorer ses connaissances et guider sa pratique. 	

Compétence 3 : Démontrer un ensemble de connaissances professionnelles

L'enseignant (e) applique un répertoire tenu à jour et complet de pratiques efficaces de planification, d'enseignement et d'évaluation pour répondre aux besoins d'apprentissage de chaque élève

Indicateurs	Commentaires
<p>Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à:</p> <p>a) planifier et concevoir des activités d'apprentissage qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mènent à l'atteinte des résultats d'apprentissage énoncés dans les programmes d'études, • reflètent une planification à court, à moyen et à long terme, • intègrent un éventail de stratégies d'enseignement, notamment les utilisations appropriées de la technologie, selon le contexte, le contenu, les résultats visés et les besoins d'apprentissage des élèves, • font en sorte que tous les élèves développent, de façon continue, leurs habiletés en littératie et en numératie, • communiquent des attentes élevées pour tous les élèves, • favorisent la compréhension qu'ont les élèves du lien entre l'activité et les résultats d'apprentissage visés, • tiennent compte des contextes et des enjeux pertinents, qu'ils soient locaux, provinciaux, nationaux ou internationaux, • sont variées, engageantes et pertinentes pour les élèves, • renforcent la capacité de collaboration des élèves, • intègrent la technologie et les ressources numériques dans la mesure du possible afin de renforcer la capacité des élèves à : <ul style="list-style-type: none"> ○ acquérir, appliquer et créer de nouvelles connaissances, ○ communiquer et collaborer avec d'autres, –penser de façon critique, ○ accéder à de l'information provenant de sources diverses, l'interpréter et l'évaluer, 	

- prennent en considération les facteurs de diversité des élèves, y compris :
 - la démographie, p. ex. l'âge, le sexe, l'ethnicité et la religion,
 - des facteurs socioéconomiques,
 - la maturité,
 - les relations entre les élèves,
 - les connaissances et les apprentissages antérieurs,
 - les antécédents culturels et linguistiques,
 - l'apprentissage d'une deuxième langue,
 - la santé et le bien-être,
 - la santé émotionnelle et mentale,
 - la capacité physique, sociale et cognitive;

b) employer des stratégies pour faire participer les élèves à des activités d'apprentissage significatives fondées sur :

- une connaissance spécialisée des matières qu'il enseigne,
- une compréhension des antécédents des élèves, ainsi que de leurs connaissances et de leurs expériences antérieures,
- la connaissance de la façon dont les élèves évoluent en tant qu'apprenants;

c) appliquer des pratiques d'évaluation des élèves qui :

- reflètent avec justesse les résultats d'apprentissage des programmes d'études,
- génèrent des preuves de l'apprentissage des élèves qui, grâce à un ensemble équilibré d'évaluations formatives et sommatives, peuvent servir à orienter l'enseignement,
- offrent différentes méthodes que les élèves peuvent suivre pour démontrer leur atteinte des résultats d'apprentissage,
- fournissent une rétroaction juste, constructive et prompte sur l'apprentissage des élèves,
- appuient l'emploi d'un jugement raisonné concernant les données utilisées pour déterminer et rapporter le niveau d'apprentissage des élèves.

Compétence 4 : Établir des environnements d'apprentissage inclusifs

L'enseignant (e) établit, favorise et soutient les environnements d'apprentissage inclusifs dans lesquels la diversité est valorisée et chaque élève est accueilli, entouré, respecté et en sécurité.

Indicateurs	Commentaires
<p>Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. favoriser l'égalité et le respect relativement aux droits prévus par la Alberta Human Rights Act et la Charte canadienne des droits et libertés; b. utiliser des stratégies universelles et ciblées appropriées pour répondre aux forces, aux défis d'apprentissage et aux domaines de croissance des élèves; c. communiquer une philosophie de l'éducation qui affirme que chaque élève peut apprendre et réussir; d. être conscient des besoins en santé émotionnelle et mentale des élèves et faciliter des réponses à ces besoins; e. reconnaître les besoins particuliers en apprentissage d'un élève ou de petits groupes d'élèves et collaborer, au besoin, avec des prestataires de services et d'autres spécialistes pour concevoir et offrir des soutiens ciblés et spécialisés pour permettre la réalisation des résultats d'apprentissage; f. employer des stratégies de gestion de classe qui favorisent un environnement d'apprentissage positif et engageant; g. intégrer les atouts personnels et culturels des élèves dans l'enseignement et l'apprentissage; h. offrir aux élèves des occasions de faire preuve de leadership. 	

Compétence 5 : Appliquer des connaissances de base au sujet des Premières Nations, des Métis et des Inuits

L'enseignant (e) développe et applique des connaissances de base sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans l'intérêt de tous les élèves.

Indicateurs	Commentaires
<p>Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) comprendre les répercussions historiques, sociales, économiques et politiques : <ul style="list-style-type: none"> • des traités et des accords avec les Premières Nations, • de la législation et des accords négociés avec les Métis, • des pensionnats (écoles résidentielles) et leurs séquelles; b) appuyer le rendement des élèves au moyen d'approches collaboratives, adoptées à l'échelle de l'ensemble de l'école, de renforcement de capacités pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits; c) utiliser les programmes d'études pour offrir à tous les élèves des possibilités de développer une connaissance, une compréhension et un respect des histoires, cultures, langues, contributions, perspectives, expériences et contextes actuels des Premières Nations, des Métis et des Inuits; d) appuyer les expériences d'apprentissage de tous les élèves en utilisant des ressources qui reflètent et démontrent avec exactitude la force et la diversité des Premières Nations, des Métis et des Inuits. 	

Compétence 6 : Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques

L'enseignant (e) démontre qu'il comprend et respecte les cadres juridiques et les politiques à la base du système d'éducation de l'Alberta.

Indicateurs

Les indicateurs de l'acquisition de cette compétence comprennent les capacités à :

- a) maintenir à jour sa connaissance des exigences autorisées par la School Act et des autres lois pertinentes, et agir de façon conforme à ces impératifs;
- b) mettre en œuvre des pratiques conformes aux politiques et aux procédures établies par l'autorité scolaire;
- c) reconnaître que la pratique professionnelle de l'enseignant est régie par des normes définissant la conduite d'un adulte bienveillant, connaissant et raisonnable à qui sont confiés la garde, le soin ou l'éducation d'élèves.

Commentaires

Stratégies de perfectionnement ou plan d'action pour l'amélioration:

Identification des actions	Mise en œuvre de l'action	Mécanisme de suivis

Date de la prochaine observation

(jj/mm/aaaa)

Date : _____

Copie remise à l'enseignant(e) après discussion

Signature de l'évaluateur

Signature de l'enseignant(e)

Stratégies de perfectionnement ou plan d'action pour l'amélioration:

Identification des actions	Mise en œuvre de l'action	Mécanisme de suivis

Date de la prochaine observation

(jj/mm/aaaa)

Date : _____

Copie remise à l'enseignant(e) après discussion

Signature de l'évaluateur

Signature de l'enseignant(e)

Stratégies de perfectionnement ou plan d'action pour l'amélioration:

Identification des actions	Mise en œuvre de l'action	Mécanisme de suivis

Date de la prochaine observation

(jj/mm/aaaa)

Date : _____

Copie remise à l'enseignant(e) après discussion

Signature de l'évaluateur

Signature de l'enseignant(e)

ÉVALUATION SOMMATIVE

Nom de l'enseignant (e) : _____

Nom de la personne qui évalue : _____

Résumé de l'évaluation :

1. Favoriser des relations efficaces
2. Apprendre tout au long de sa carrière
3. Démontrer un ensemble de connaissances professionnelles
4. Établir des environnements d'apprentissage inclusifs
5. Appliquer des connaissances de base au sujet des Premières Nations, des Métis et des Inuits
6. Adhérer aux cadres juridiques et aux politiques

CONCLUSION

J'ai complété ce document selon les normes de mon travail et ma connaissance de cet(te) enseignant(e). Au meilleur de ma compétence, j'ai effectué un jugement juste et impartial.

Commentaire(s) :

Évaluateur/Évaluatrice

Date

Ce document m'a été présenté le :

Chaque point a été discuté avec moi. J'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion sur chacun de ces points.

Commentaire(s) :

- Je n'ai pas de commentaires à fournir.
- Je fournirai mes commentaires à l'évaluateur dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date ci-inscrite.

Signature Enseignante/enseignant

Date (jj/mm/aaaa)

PARTIE RÉSERVÉE À LA DIRECTION

RÉSULTAT FINAL DE L'ÉVALUATION

Exemplaire

Bon

Acceptable

Insatisfaisant

Plan d'action

Signature de la responsable de l'évaluation

Date (jj/mm/aaaa)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ÉVALUÉ(E)

Je reconnais avoir pris connaissance de cette évaluation et en avoir reçu une copie.

Commentaire(s) s'il y a lieu :

Signature de l'évalué (e)

Date (jj/mm/aaaa)

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

L'évaluation a été reçue au bureau central en date du : _____, et
l'évaluation est :

Acceptée

Refusée

Incomplète

Signature de la direction générale

Date

DIRECTIVE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. Pour faire le rapport sommatif, la directrice ou le directeur d'école doit :
 - évaluer le rendement de l'enseignant(e) relativement aux six compétences (au moins) dont doit faire preuve le membre personnel enseignant et fournir des observations sur chaque compétence;
 - attribuer une note globale au rendement de l'enseignant(e) selon l'échelle de notation;
 - fournir des stratégies pour favoriser le perfectionnement professionnel de l'enseignant(e). Le rapport doit être rempli après la rencontre suivant l'observation en classe.
2. Une copie du rapport final signé par la direction d'école doit être remise à l'enseignant(e) dans les 20 jours de classe suivant la dernière observation en classe.
3. L'enseignante ou à l'enseignant peut ajouter des commentaires et doit signer le rapport pour en accuser réception. Par la suite, l'enseignante ou à l'enseignant et la direction d'école doivent, à la demande de l'un (e) ou de l'autre, se rencontrer pour discuter de l'évaluation.
4. Une copie du rapport signé par la directrice ou le directeur d'école et par l'enseignant(e) doit être remise à la direction générale.